



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 202405D032

Département de l'Ain
Arrondissement Bourg
en Bresse

**VILLARS LES
DOMBES**

Date de la séance :
29 Mai 2024

Nombre de
conseillers

En exercice : 27
Présents : 21
Absents : 6
Votants : 27

Date de la
convocation :
23 Mai 2024

L'an Deux Mil vingt-quatre le 29 Mai, le Conseil Municipal de Villars les Dombes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. Pierre LARRIEU, Maire.

Monsieur Michel MACON a été élu secrétaire de séance.

PRÉSENTS : P. LARRIEU - F. MARÉCHAL- I. DUBOIS - M. BIELOKOPYTOFF - A. MARTIN - M. MACON – E. JACQUAND – C. VALET– J. BERTHET - A. DUPERRIER – D. FROMENTIN - L. VIOLA - F. JANET –J.SAINT PIERRE - I. VAURES -S. CLOUPET - C. SEMINARA - S. GUEDON - F.CANARD – S. BAUDIN- P. NOBLET

ABSENTS :

M. D.VENET a donné pouvoir à I. VAURES
M.A ROUX a donné pouvoir à F. JANET
V. PEYROL a donné pouvoir à C. SEMINARA
S. ROGNARD a donné pouvoir à S. GUEDON
D. SEBAI a donné pouvoir à P. LARRIEU
J.LIENHARDT a donné pouvoir à P. NOBLET

Domaine
Finances
Pour : 27
Contre :
Abstention :

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES EQUIPEMENTS SPORTIFS : ABRI DE TOUCHE POUR LE TERRAIN DE RUGBY

Le club de rugby de Villars les Dombes, le XV de la Dombes, est une association sportive dynamique et reconnue sur l'ensemble du territoire de la Dombes. Regroupant 400 à 450 licenciés dont plus de 200 à l'école de rugby, il s'agit de l'un des clubs les plus importants de l'Ain et l'un des 5 plus important de la Région Auvergne Rhône Alpes . Disposant de 3 sites d'entraînement à Villars-les-Dombes, Châtillon-Sur-Chalaronne et Trévoux, les matchs de niveaux supérieurs se font sur le terrain de Villars les Dombes.

L'équipe senior du XV de la Dombes évolue depuis plusieurs années en Fédéral 2. Ce niveau de compétition nécessite certains ajustements en matière de fonctionnement du club, et notamment en termes d'équipements. Les abris de touche actuels très vétustes ont fait l'objet, à plusieurs reprises de remarques de la Fédération Française de Rugby. Actuellement seuls 4 à 5 joueurs peuvent s'y installer, alors que la Fédération et la norme des championnats prévoit des bancs de touche pour 7 personnes. Aussi, la municipalité souhaite faire l'acquisition d'abris de touches adaptés afin de répondre aux sollicitations du club.

Le montant de l'acquisition est évalué à 6 361.29 € HT dont 50% pourrait être financé par la Région Auvergne Rhône Alpes.

Le plan de financement serait le suivant :

Dépenses	en euros	Recettes	en euros
Acquisition abris de touche	6 361,29	Subvention Région	3 180.64
		Fonds propre Commune	3 180.64
Totaux	6 361.29	Totaux	6 361.29

Après en avoir délibéré à l'unanimité , le Conseil Municipal,

- **Confirme** souhaiter l'acquisition de ces équipements
- **Autorise** M. le Maire à déposer auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes la demande de subvention selon le plan de financement ci-dessus.
- **Sollicite** une dérogation pour commencement de travaux

Le 30 Mai 2024,
Le Maire,
Pierre LARRIEU

